

+

Construire des projets
énergétiques performants
et ambitieux ?

+

Maîtriser vos dépenses
et consommations
d'énergie ?

+



Agissez
avec le
Conseiller
Énergie
du SYANE

+

Valoriser votre territoire
par des actions spécifiques ?

+



SYANE

SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

QU'EST-CE QU'UN CONSEILLER ÉNERGIE ?



UN INTERLOCUTEUR À L'ÉCOUTE DE VOS PRÉOCCUPATIONS ÉNERGÉTIQUES.

En lien direct avec les élus et services de la collectivité (commune, intercommunalité), le Conseiller Énergie du SYANE vous propose des **conseils personnalisés et adaptés** pour faire des choix énergétiques pertinents, **dépenser moins, consommer mieux.**

Expert et interlocuteur privilégié, le Conseiller Énergie vous accompagne dans les différentes étapes de vos projets d'optimisation énergétique.

DANS QUELS DOMAINES INTERVIENT LE CONSEILLER ÉNERGIE ?



QUELLES SONT LES MISSIONS DU CONSEILLER ÉNERGIE ?

Le Conseiller Énergie du SYANE soutient, conseille, assiste et apporte son expertise aux collectivités dans leur optimisation énergétique. Il est présent aux différentes étapes d'une politique énergétique maîtrisée.

1

+ CONNAÎTRE, ÉVALUER ET OPTIMISER VOTRE PATRIMOINE

- + État des lieux énergétique de votre patrimoine (à partir de factures, visites et contrats actuels).
- + Suivi de vos consommations et de vos dépenses énergétiques et réalisation d'un bilan annuel sur support cartographique.
- + Optimisation de vos dépenses énergétiques (contrats de fourniture, d'exploitation et de maintenance, optimisation tarifaire).

2

+ VOUS AIDER À ENTREPRENDRE DES PROJETS PERFORMANTS

- + Soutien à la réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques sur le patrimoine bâti et d'études de faisabilité « énergies renouvelables » (études réalisées par des bureaux d'études spécialisés, et financées à 70 % par le SYANE).
- + Assistance et accompagnement à l'établissement de plans d'actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.
- + Aide au montage de dossiers techniques et financiers, notamment dans le cadre d'appels à projets.
- + Assistance technique au suivi opérationnel des dossiers.
- + Aide à la mise en œuvre de travaux neufs ou de rénovation.
- + Instruction et suivi des certificats d'économies d'énergie.



+ VOUS ACCOMPAGNER POUR VALORISER VOTRE TERRITOIRE

POUR ALLER LOIN

- + Accompagnement à la planification (Plans Climat Air Énergie Territoriaux, PLU/PLU-I, SCOT,...)
- + Accès à l'ingénierie et aux expertises spécifiques du SYANE :
 - Réseaux d'énergies : électricité, gaz et chaleur
 - Programme EPure pour un éclairage public performant et responsable
 - Réseau de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides
 - Réseaux et usages numériques
- + Accompagnement de projets spécifiques de territoire : TEPOS, éco-quartiers, villes et territoires intelligents,...

Expertises ponctuelles sur sollicitation de la commune ou de l'intercommunalité

➔ Pour les projets spécifiques, n'hésitez pas à contacter les services du SYANE pour bénéficier d'un accompagnement dédié après analyse de vos besoins.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT D'UN CONSEILLER ÉNERGIE DU SYANE ?



- + Une convention formalisée entre le SYANE et la collectivité.
- + Un engagement volontaire sur 4 ans pour une politique énergétique efficace sur le long terme.
- + Un coût du service en 2015 de 1,40 € par habitant
 - avec une participation financière du SYANE de 50 %
 - soit, pour les communes, un coût de 0,70 € par an et par habitant.
- + Pour les intercommunalités et les communes de plus de 14 000 habitants, le service de Conseil en Énergie s'adapte à votre situation et fait l'objet d'une convention particulière répondant à un service adapté.

La mutualisation des moyens et le partage des compétences d'un Conseiller Énergie entre plusieurs collectivités permettent au SYANE de proposer le service de Conseil en Énergie à un coût limité, avec le soutien financier et technique de l'ADEME.

Pour un forfait de 700 € par an, une commune de 1 000 habitants peut ainsi bénéficier d'un service d'accompagnement de proximité pour mettre en place une politique énergétique performante et maîtrisée.

POUR EN SAVOIR PLUS



www.syane.fr

+ Le service **Maîtrise de l'Énergie et Développement des énergies renouvelables**

+ **04 50 33 50 60 – conseillerenergie@syane.fr**

Le service de Conseil en Énergie du SYANE est conforme au dispositif de Conseil en Énergie Partagé de l'ADEME, et intègre le réseau national de professionnels animé par l'ADEME :

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Avec le soutien financier et technique de l'ADEME

En utilisant CyclusPrint plutôt qu'un papier non recyclé, notre impact environnemental est réduit de :



31 kg de matières envoyées en décharge



33 km parcourus en voiture européenne moyenne



118 litres d'eau



57 kWh d'énergie



32 kg de bois

Sources : www.arjowigginsgraphic.fr